



Le Président du Syndicat Mixte  
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, Messieurs les  
délégués, membres du  
Bureau du SMOP**

Entrechaux, le 23/08/2024

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Conformément à l'article 7.1 du règlement intérieur, une réunion du **bureau syndical** est organisée en **urgence** dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

**Mardi 27 aout 2024 à 14h00**

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister. L'ordre du jour est le suivant :

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

1. Décision du Bureau n°2024-01-B : Choix et lancement de la procédure de passation de marché public en urgence simple : Travaux d'urgence de réparation des digues de l'Ouvèze sur les communes de Violès, Courthézon et Bédarrides – M2024-10-T.

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Jean-François PERILHOU



**POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU BUREAU ET LES CONDITIONS DE QUORUM, MERCI DE  
CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE**